

Gouvernement du Québec
Le ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Le député de Viau

Québec, le 30 septembre 2016

Madame Julie Samson
Présidente
Comité consultatif pour l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C9

Madame,

Le 7 mai 2015, le projet de loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application a été sanctionné, prolongeant ainsi l'application de l'article 2 jusqu'au 24 avril 2017.

Au cours des derniers mois, le Ministère a procédé à la révision en profondeur du régime d'autorisation environnementale. Le 7 juin 2016, j'ai présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi d'envergure, soit le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert. Le gouvernement veut doter le Québec d'un régime d'autorisation environnementale moderne, clair, prévisible, optimisé et conforme aux plus hauts standards en matière de protection de l'environnement. La modernisation du régime d'autorisation environnementale se fera au bénéfice de la société d'aujourd'hui et de celle que nous léguerons à nos enfants.

Dans la foulée de cette démarche, je souhaite que les orientations du projet de loi pour la conservation et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques soient établies de manière concertée avec nos principaux partenaires. C'est dans cette optique que je vous invite à une rencontre de consultation afin de vous faire part des orientations proposées. Une période de questions vous permettra de me soumettre vos observations.

Cette rencontre de consultation se tiendra le 14 octobre prochain, de 13 h 30 à 16 h, à l'endroit suivant :

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Régie de l'énergie
Salle Cornelius-Krieghoff
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Je vous saurais gré de confirmer votre présence à M^{me} Laurie Pelletier Simard par courriel à l'adresse invitation@mddelcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 521-3823, poste 4167.

Espérant vous compter parmi nous, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


DAVID HEURTEL

Benjamin Patenaude

From: Stephane.Cossette@mddelcc.gouv.qc.ca
Sent: September-27-16 11:17 AM
To: Benjamin Patenaude
Subject: RE: Question RE Hopes Advance Project

Hi Ben,

I just got update from Oceanic Iron Ore. Now they plan to submit their impact statement in **September 2017**.

Take care

STÉPHANE COSSETTE

Chargé de projet

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
Direction de l'évaluation environnementale
des projets nordiques et miniers
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, bte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Tél : 418-521-3933 poste 7254

Fax : 418-644-8222

Courriel : stephane.cossette@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Benjamin Patenaude [mailto:BPatenaude@krg.ca]

Envoyé : 16 septembre 2016 09:46

À : Cossette, Stéphane <Stephane.Cossette@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Question RE Hopes Advance Project

Great Stephane! Thanks for the info and the clarification.

Take Care

Benjamin Patenaude

Secrétaire exécutif | Executive Secretary

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee

C.P. | P.O. Box 930

Kuujuuaq, QC

J0M 1C0

Tel : (819) 964-2961 # 2287

1-877-964-2961 # 2287

Télécopieur | Facsimile :

(819) 964-0694

bpatenaude@krg.ca

From: Stephane.Cossette@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Stephane.Cossette@mddelcc.gouv.qc.ca]

Sent: September-16-16 9:31 AM

To: Benjamin Patenaude <BPatenaude@krg.ca>

Subject: RE: Question RE Hopes Advance Project

Hi Ben,

MDDELCC did not ask if Oceanic intend to renew the guidelines. We informed them that that the guidelines has expired and asked if they intend to submit an impact statement shortly. Their answer was that they intend to submit it by the end of 2016. I don't think they will submit something by the end of 2016. Yesterday, they made a press release announcing that they gave a contract to WSP to complete the baseline studies about the wildlife...

Also, following information provided by the proponent, the KEQC might decide to change the guidelines.

Have a good day

STÉPHANE COSSETTE

Chargé de projet

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
Direction de l'évaluation environnementale
des projets nordiques et miniers
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage, bte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Tél : 418-521-3933 poste 7254

Fax : 418-644-8222

Courriel : stephane.cossette@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Benjamin Patenaude [mailto:BPatenaude@krg.ca]

Envoyé : 15 septembre 2016 15:11

À : Cossette, Stéphane <Stephane.Cossette@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : Question RE Hopes Advance Project

Hi Stephane,

I have a few questions regarding Oceanic Iron Ore Corp's Hopes Advance Project.

-From what I understand the provincial guidelines expired in September 2015 and the MDDELCC sent a letter last December to ask if they intend to renew them. Have there been any updates from Oceanic on this?

-On the federal side, I understand that the guidelines won't expire and that they intend to submit their impact assessment by the end of 2016.

-Also if Oceanic decides to renew the provincial guidelines would this renewal be subject to a review by KEQC? We understand that Oceanic has provided different project descriptions to Federal and provincial review bodies.

Thanks

Benjamin Patenaude

Secrétaire exécutif | Executive Secretary

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee

C.P. | P.O. Box 930

Kuujuaq, QC

J0M 1C0

Tel : (819) 964-2961 # 2287

1-877-964-2961 # 2287

Télécopieur | Facsimile :

(819) 964-0694

bpatenaude@krg.ca

Le 20 septembre 2016

Monsieur Michael Barrett
Président
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Case postale 930
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

La présente fait suite à la lettre du 25 avril 2016 que vous avez adressée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, en ce qui a trait aux camps de pourvoirie permanents et mobiles abandonnés.

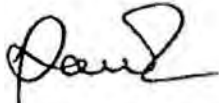
Le Ministère travaille présentement sur des pistes de solution durables en ce qui a trait plus particulièrement à la gestion des camps mobiles de pourvoirie, dont certains sont à l'abandon. De plus, il veille à la mise à jour du portrait de l'état des installations de camps mobiles.

Le Ministère coordonne également les actions entreprises auprès des différentes instances concernées, entre autres les pourvoyeurs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) est étroitement impliqué dans cette démarche. Ainsi, soyez assuré que le Comité consultatif de l'environnement Kativik sera consulté, ultérieurement au cours de la démarche.

... verso

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le sous-ministre associé
aux Opérations régionales,



Daniel Richard, ing.

- c. c. M^{me} Elizabeth Harvey, directrice de la gestion de la faune du Nord-du-Québec, MFFP
- MM. Miles Smart, secrétaire-trésorier, CCCPP
- Marc Plourde, président-directeur général, Fédération des pourvoires du Québec
- Yvon Boilard, coordonnateur aux affaires autochtones et conseiller stratégique, Direction générale adjointe de la coordination et du développement, MFFP

Rouyn-Noranda, le 12 septembre 2016

Monsieur Michael Barrett
Président CCEK
Case postale 9
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

Comité consultatif
de l'environnement Kativik
reçu le

13/09/2016

N/Réf. : 7610-10-01-70032-00

Objet : État actuel du site minier Asbestos Hill

Monsieur,

À la suite de la lettre adressée à Mme Anick Lavoie, datée du 13 mai 2016, concernant les préoccupations soulevées par les communautés inuites du Nunavik en regard de l'état du site Asbestos Hill, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) désire vous informer des interventions réalisées et de ses intentions.

Des travaux de nettoyage du site ont été réalisés par la société minière Raglan entre 1996 et 1998, travaux auxquels ont assisté des représentants du Ministère.

Une inspection a ensuite été réalisée en 2008 par le MDDELCC et des signes d'affaissement ont été constatés au pied de la halde de résidus miniers d'amiante ainsi qu'une résurgence de déchets sur une paroi de cette halde.

Une lettre a été transmise à la compagnie en octobre 2012 afin de connaître les intentions de la minière quant à la restauration du site. Le Ministère a continué son suivi auprès de la minière, mais n'a reçu que peu d'informations ou de retour de la part de celle-ci.

Une inspection du site a été réalisée en juillet 2014 par le MDDELCC et il a été observé qu'il y avait émission de résidus miniers dans l'environnement en provenance de la halde à résidus miniers. Une lettre a été transmise à la minière, avec photographies à l'appui, dans laquelle le Ministère réitérait sa demande de connaître les objectifs de restauration du site. La minière a répondu en indiquant qu'une étude hydrogéologique, réalisée en 2011, concluait que les résidus du chrysotile (amiante) se précipitaient rapidement dans l'eau et que compte tenu de leur pH élevé, ne libéraient pas facilement

...2

les minéraux qui y étaient contenus, les risques de drainage dans l'environnement étant donc considérés minimes et que des travaux de restauration auraient un impact négatif étant donné la croûte indurée formée à la surface des haldes. Il est à noter que le Ministère ne possède pas copie de l'étude hydrogéologique.

Le Ministère a répondu en janvier 2015 en réitérant sa demande à la mine pour que celle-ci réalise une étude du milieu pour confirmer l'absence de contamination provenant du site Asbestos Hill. Un suivi des eaux de surface a également été demandé, selon les exigences de la Directive 019 sur les mines.

La mine a répondu par lettre en juin 2015, annexant un avis du Groupe-conseil Roche ltée, concluant qu'il n'est pas pertinent de procéder à la caractérisation des eaux pouvant provenir de la halde à minerai étant donné le peu de risques présents en raison de la stabilité physique et chimique des amoncellements de résidus et de stériles miniers.

Le 19 juillet 2016, une nouvelle inspection du site a été réalisée par des représentants du MDDELCC et de l'érosion a été constatée sur la halde à résidus miniers, permettant le dépôt de résidus dans le cours d'eau à proximité ainsi que la mise à nu de diverses matières résiduelles enfouies (bois, métal, plastique, etc.) provenant de la halde à résidus miniers, en bordure et dans le cours d'eau à proximité. Un avis de non-conformité a été transmis à la mine propriétaire du site le 6 septembre 2016 pour l'émission de contaminants dans l'environnement. Le Ministère a également contacté un représentant de la mine pour l'informer de la situation, des constats réalisés à la suite de l'inspection et également afin de connaître les intentions des dirigeants en regard du suivi de ce site.

Le Ministère suit la situation de près et collaborera avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) pour assurer une restauration adéquate du site minier.

Il entend également utiliser les outils à sa disposition et entreprendre les recours requis pour assurer la prise en charge nécessaire de ce site, soit par le propriétaire actuel ou par le MÉRN.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



Hélène Iracà, a.-g., M.Sc.

HI/DR/cl

c. c. Mme Anick Lavoie, directrice régionale, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise

Rouyn-Noranda, le 12 septembre 2016

Monsieur Michael Barrett
Président CCEK
Case postale 9
Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

N/Réf. : 7610-10-01-70032-00

Objet : État actuel du site minier Asbestos Hill

Monsieur,

À la suite de la lettre adressée à Mme Anick Lavoie, datée du 13 mai 2016, concernant les préoccupations soulevées par les communautés inuites du Nunavik en regard de l'état du site Asbestos Hill, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) désire vous informer des interventions réalisées et de ses intentions.

Des travaux de nettoyage du site ont été réalisés par la société minière Raglan entre 1996 et 1998, travaux auxquels ont assisté des représentants du Ministère.

Une inspection a ensuite été réalisée en 2008 par le MDDELCC et des signes d'affaissement ont été constatés au pied de la halde de résidus miniers d'amiante ainsi qu'une résurgence de déchets sur une paroi de cette halde.

Une lettre a été transmise à la compagnie en octobre 2012 afin de connaître les intentions de la minière quant à la restauration du site. Le Ministère a continué son suivi auprès de la minière, mais n'a reçu que peu d'informations ou de retour de la part de celle-ci.

Une inspection du site a été réalisée en juillet 2014 par le MDDELCC et il a été observé qu'il y avait émission de résidus miniers dans l'environnement en provenance de la halde à résidus miniers. Une lettre a été transmise à la minière, avec photographies à l'appui, dans laquelle le Ministère réitérait sa demande de connaître les objectifs de restauration du site. La minière a répondu en indiquant qu'une étude hydrogéologique, réalisée en 2011, concluait que les résidus du chrysotile (amiante) se précipitaient rapidement dans l'eau et que compte tenu de leur pH élevé, ne libéraient pas facilement

...2

les minéraux qui y étaient contenus, les risques de drainage dans l'environnement étant donc considérés minimes et que des travaux de restauration auraient un impact négatif étant donné la croûte indurée formée à la surface des haldes. Il est à noter que le Ministère ne possède pas copie de l'étude hydrogéologique.

Le Ministère a répondu en janvier 2015 en réitérant sa demande à la minière pour que celle-ci réalise une étude du milieu pour confirmer l'absence de contamination provenant du site Asbestos Hill. Un suivi des eaux de surface a également été demandé, selon les exigences de la Directive 019 sur les mines.

La minière a répondu par lettre en juin 2015, annexant un avis du Groupe-conseil Roche ltée, concluant qu'il n'est pas pertinent de procéder à la caractérisation des eaux pouvant provenir de la halde à minerai étant donné le peu de risques présents en raison de la stabilité physique et chimique des amoncellements de résidus et de stériles miniers.

Le 19 juillet 2016, une nouvelle inspection du site a été réalisée par des représentants du MDDELCC et de l'érosion a été constatée sur la halde à résidus miniers, permettant le dépôt de résidus dans le cours d'eau à proximité ainsi que la mise à nu de diverses matières résiduelles enfouies (bois, métal, plastique, etc.) provenant de la halde à résidus miniers, en bordure et dans le cours d'eau à proximité. Un avis de non-conformité a été transmis à la minière propriétaire du site le 6 septembre 2016 pour l'émission de contaminants dans l'environnement. Le Ministère a également contacté un représentant de la minière pour l'informer de la situation, des constats réalisés à la suite de l'inspection et également afin de connaître les intentions des dirigeants en regard du suivi de ce site.

Le Ministère suit la situation de près et collaborera avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) pour assurer une restauration adéquate du site minier.

Il entend également utiliser les outils à sa disposition et entreprendre les recours requis pour assurer la prise en charge nécessaire de ce site, soit par le propriétaire actuel ou par le MÉRN.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,



Hélène Iracà, a.-g., M.Sc.

HI/DR/cl

c. c. Mme Anick Lavoie, directrice régionale, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise

Benjamin Patenaude

From: Benjamin Patenaude
Sent: September-13-16 11:50 AM
To: 'ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca'
Cc: Michael Barrett
Subject: Suivi de la lettre du CCEK concernant les camps de pourvoirie abandonnés au Nunavik 25/04/2016
Attachments: Lettre_CCEK_Camps de pourvoirie abandonnés au Nunavik.pdf

Tracking:	Recipient	Delivery
	'ministre-mffp@mffp.gouv.qc.ca'	
	Michael Barrett	Delivered: 13/09/2016 11:45 AM

Bonjour,

Le 25 avril 2016, le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a transmis une lettre à M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs dans laquelle ses membres faisaient part de leurs préoccupations à propos de l'état actuel des camps de pourvoirie abandonnés au Nunavik. Ils avaient d'ailleurs montré un intérêt pour une présentation à ce sujet (voir ci-jointe une copie de la lettre). Comme ce dossier demeure important pour le CCEK, les membres aimeraient connaître l'état d'avancement du sujet, du traitement de la lettre ainsi que de leur demande de présentation.

Cordialement,

Benjamin Patenaude

Secrétaire exécutif | Executive Secretary
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee
C.P. | P.O. Box 930
Kuuujuaq, QC
J0M 1C0
Tel : (819) 964-2961 # 2287
1-877-964-2961 # 2287
Télécopieur | Facsimile :
(819) 964-0694
bpatenaude@krg.ca



ᑲᑎᑏᑦ ᑦᑕᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑏᑦᑎᑦᑎᑦ ᑲᑎᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

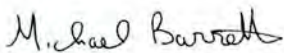
September 9, 2016

Mr. Robert Deer
Mayor, Northern Village of Quaqtaq
P.O. Box 107
Quaqtaq, QC
J0M 1J0

Mr. Deer,

As part of its mandate, the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) holds four meetings each fiscal year. Two of which are held in Nunavik communities. This year, the members decided to hold our 149th meeting in Quaqtaq on October 12 and 13. Should you or any other municipal official wish to address your environmental concerns, please feel free to meet with us and share them. For more information regarding our upcoming meeting, please contact the executive secretary Benjamin Patenaude.

Thank you,


Michael Barrett
Chairperson

Office of the KEAC Secretariat
P.O. Box 930, Kuujuaq QC J0M 1C0
Tel: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: bpatenaude@krg.ca